Groupe de travail approche financière des ÉcoQuartiers - gestion des eaux pluviales

Quelques points d'actualité de la DEB

DGALN / DEB / EARM4

7 février 2019



Quelques points d'actualités

 Révision de la réglementation relative à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines

 Adoption des 11èmes programmes d'intervention des agences de l'eau

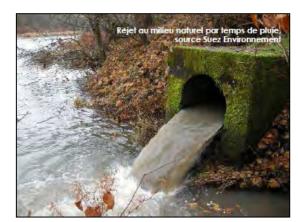
 Préparation d'une feuille de route nationale sur la gestion des eaux pluviales



Révision de la réglementation relative à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines

- Publication de l'arrêté du 21 juillet 2015 et de la note technique ministérielle du 7 septembre 2015
- Réaffirme le besoin et l'obligation, pour les communes et intercommunalités compétentes en matière d'assainissement de :
 - Surveiller les principaux déversoirs d'orages présents sur les réseau de collecte des eaux usées
 - Réduire la pollution rejetée directement dans les milieux aquatiques par ces ouvrages
- Incite, dans le cas de réseaux de collecte unitaire, à une gestion « à la source » des eaux pluviales afin de limiter l'introduction de ces eaux dans les réseaux de collecte
 des eaux usées





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Adoption des 11èmes programmes des agences de l'eau (2019 – 2024)

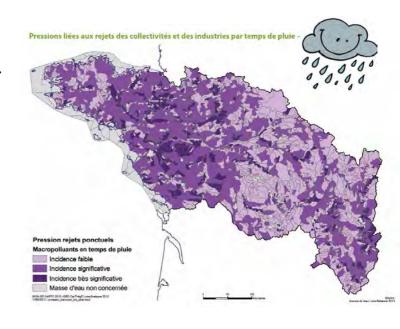
Etablissements publics sous la tutelle des ministères en charge de l'environnement et du budget (1 par bassin hydrographique)

Territoires d'intervention



Redevances prélevées sur chaque usager de l'eau

Attribution d'aides financières pour des projets destinés à réduire la pollution rejetée au milieu naturel





Préparation d'une feuille de route nationale sur la gestion des eaux pluviales

- Commande : lettre de mission signée par le Cabinet du MTES en janvier 2015
- Mission coordonnée par Pierre-Alain Roche avec appui du Cerema
- Rapport, en 2 tomes, remis en avril 2017 et publié en avril 2018 :
 - 1er Tome : Recommandations
 - 2nd Tome : Diagnostic détaillé
- Quelles que soient les actions retenues, la mission propose de les articuler dans un plan d'action partenarial intitulé une « décennie des eaux pluviales »





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Préparation d'une feuille de route nationale sur la gestion des eaux pluviales

- Base de travail : recommandations du CGEDD mais pas exclusivement
- Feuille de route portée par la DGALN et DGCL
- Durée : ?
- 4 axes :
 - Axe 1 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer les eaux pluviales
 - Axe 2 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par temps de pluie
 - Axe 3 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire
 - Axe 4 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Axe 1 : Améliorer les connaissances pour mieux gérer les eaux pluviales

- Pistes d'actions :
 - Développer les réseaux de mesures et les observatoires d'hydrologie urbaine
 - Faire aboutir avec les collectivités la mise en commun des données collectées par les trois observatoires
 - Développer l'autosurveillance (AS) et la bancarisation des données des systèmes de collecte d'assainissement
 - Disposer d'une base solide et homogène des données d'AS pour les réseaux unitaires
 - Améliorer la connaissance sur les services publics de gestion des eaux pluviales urbaines (SPA-GEPU)
 - Développer la connaissance sur les dépenses consacrées aux SPA-GEPU



Axe 2 : Accélérer la réduction des pollutions des milieux aquatiques par temps de pluie

Pistes d'actions :

- Renforcer le soutien financier et la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de gestion de l'eau
- Faciliter l'exercice de la police des réseaux
 - Renforcer le pouvoir de police des maires en leur permettant de réglementer, dans des autorisations de raccordement, les rejets d'eaux pluviales dans leur réseau
 - Permettre aux collectivités d'élaborer des règlements de service d'assainissement qui intègrent des dispositions sur les eaux pluviales
- Faciliter l'exercice de la police de l'eau
 - 1er temps : Réviser la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA et publier un arrêté de prescriptions générales
 - 2ème temps : Globaliser les autorisations de rejets d'eaux pluviales (recommandations 5 & 6 du CGEDD)



ET SOLIDAIRE



: Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire

Pistes d'actions :

- Promouvoir la réutilisation des eaux de pluie
 - Ré examiner les critères réglementaires de réutilisation des eaux de pluie issues des toitures sur la base de retour d'expériences
- Soutenir les approches de villes éponges
 - Créer un volet eaux pluviales dans un centre de ressources existant pour capitaliser les bonnes pratiques en matière d'aménagement
 - Inciter les collectivités à réaliser des zonages pluviaux
 - Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans le label écoquartier



Axe 4 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent

Pistes d'actions :

- Actions à destination des collectivités et des professionnels
 - Organiser des rencontres régulières en s'appuyant sur le centre de ressources qui hébergera le sujet eaux pluviales
 - Consolider et déployer l'offre de formation pour faire monter en compétence les bureaux d'études d'assainissement en urbanisme et inversement
- Actions à destination du grand public
 - Informer les citoyens sur les enjeux liés à la gestion des eaux pluviales
 - Créer un démonstrateur de techniques alternatives en lle de France



Calendrier

- Consultation interministérielle (DEB, DGPR, CGDD, DHUP, DGCL) : Décembre 2018
- Consultation services déconcentrés, AFB, AE/OE : Janvier 2019
- Consultation des parties prenantes (FNCCR, AMF, Graie, ADOPTA, ASTEE, SYNTEC, FNCAUE, etc.) : Février 2019
- Consultation dans le cadre des Assises de l'eau :
 - GT solutions fondées sur la nature : fin février 2019
- Objectif de lancement du plan : fin du premier semestre 2019







MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE